



Le numéro 10 c.

LUNDI 12 JANVIER 1920 SAINT-FRÉJES SOLEIL : lever 7-40; coucher 4-41 LUNE : 15; N. L. 16

La présidence de M. Poincaré

On considère comme un acte de justice et comme un impératif devoir patriotique, de ne pas laisser descendre du pouvoir M. Raymond Poincaré sans rappeler les éminents services qu'il a rendus à la France durant la période la plus tragique qu'ait jamais connue l'histoire de notre pays.

On n'a pas oublié la vague de popularité qui porta à l'Elysée le président du conseil de 1912. Le talent de l'orateur, les qualités de l'homme d'Etat, l'ampleur de son caractère qu'il s'était acquise, avaient fait de lui dans les esprits, sur la rénovation réclamée du pouvoir exécutif, des espérances qui dépassaient de beaucoup les possibilités accordées par la Constitution aux initiatives du Président de la République.

De là, un malentendu qui commença à se traduire par un malaise, qui devint, mais certain lorsque éclata la guerre de 1914.

« Son premier soin, en rentrant de ce voyage de Russie, si précédenment interrompu par les tentes criminelles de Guillaume, est de lancer un suprême effort pour conjurer la contagion universelle répandue par l'Allemagne, et ce, non seulement par la réserve constitutionnelle de M. Poincaré, en une lettre pressante, s'adressant directement au roi d'Angleterre, il pré-juge la situation, et les engagements pacifiques de la France, il procède à un redoublement d'énergie dans les relations commerciales et diplomatiques, mais surtout, en vue des événements possibles, à resserrer l'intimité de nos accords, à nous assurer le concours et l'appui de notre puissance, et à nous assurer l'irréparable est accompli. La guerre est déclarée. M. Poincaré adresse à la France un Message en ces termes mesurés, simples, dignes, mais empreints de la fierté française, il met en évidence la provocation préméditée que nous subissons, il affirme la responsabilité de l'Empire d'Allemagne, il affirme que l'Empire d'Allemagne supportera devant l'histoire... »

« M. Poincaré appartient dès lors tout entier et exclusivement à la nation, son rôle, il y consacre toutes ses pensées, toutes ses activités, toute son énergie intellectuelle et physique. Partout où il y a un effort à accomplir, il se trouve au premier rang. Il maintient les esprits sur le front, il visite dans les tranchées, il assiste aux vaillants champions de la patrie le 10 août 1914, il prononce la parole de la France dont il se souvient toujours. L'heure est grave, les blessés, relève le moral des uns, adoucit les derniers moments des autres, répand sa fonction, mais en accomplissant ces devoirs supérieurs qui démontrent des caractéristiques, se tient au courant de toutes les questions si graves et si compliquées au moment; il se consacre à la responsabilité légale de ses ministères et donne nettement son avis sur les redoutables problèmes soumis à leurs délibérations.

« Respectueux jusqu'au scrupule des lois constitutionnelles, il se tient constamment au courant de toutes les réactions de tous les pays et s'inspire de leurs indications dans les choix des gouvernements appelés à succéder par la vicissitude des événements. Quand l'heure est venue, un irrépressible mouvement d'opinion réclame une action plus ferme, plus résolue et plus énergique. M. Poincaré adresse à la nation un message qui sera plus tard le symbole et la consécration d'une victoire et éternellement acclamé de Metz.

« Je ne puis pas me livrer ici à une analyse des nombreuses résolutions par lesquelles M. Poincaré, dans toutes les manifestations nationales, se fit si heureusement le défenseur de la civilisation.

« Je dois cependant souligner les admirables démarches qu'il eut à entreprendre au sein des conférences de la paix, son premier voyage à travers l'Alsace et la Lorraine, il alla leur apporter l'expression de la foi nationale, de la confiance, de la confiance dans les portes de la France, et dans la mention spéciale au salut si cordial, si plein de tact, de bon sens et de fermeté qu'il adressa aux Alliés à la Conférence.

« L'Entente lors de l'ouverture de la Conférence de la paix, en revendiquant avec autorité le droit de justice des droits de la France à des réparations complètes et à des garanties efficaces.

« Au jour fixé par la Constitution, avec toute la simplicité et l'humilité démocratique, M. Poincaré abandonna la présidence suprême qu'il a si noblement exercée pendant la plus effroyable tourmente de notre histoire, et se consacra à l'éloigner pas pour toujours de la scène politique.

« Suivant le vœu de ses compatriotes de la Meuse et de divers Comités de la Lorraine, il reprendra bientôt dans la direction des affaires publiques la place à laquelle lui donnent droit ses services, son talent et son incomparable expérience.

« J'en accompte l'augure. En attendant, j'ai la certitude de répondre à la pensée nationale de nos lecteurs, en ayant respectueusement cité, dans une pensée de profonde gratitude, M. Raymond Poincaré qui, lui aussi, se rend le verdict de l'histoire : « à bien mériter de sa patrie. »

Ferdinand REAUX

Les prix du pétrole et de l'essence sont augmentés respectivement de 10 et 15 fr. par hecto

Paris, 11 janvier. — Le comité général du pétrole, réuni sous la présidence de M. Henri Bénétreau, a constaté que les stocks comprennent 75.000 tonnes de pétrole d'origine, soit deux mois et demi de consommation, et 20.000 tonnes d'essence, soit deux mois de consommation.

Un vapeur sombre dans la Manche

Londres, 11 janvier. — Le vapeur « Trémal », de 5.000 tonnes, allant de Calcutta à Pondiché, a été heurté par l'iceberg dans la Manche, sur les côtes de la Bretagne, sept seulement ont pu être sauvés.

LES RATIFICATIONS ÉCHANGÉES AU QUAI D'ORSAY ENTRE LES REPRÉSENTANTS DES PUISSANCES ALLIÉES ET LES DÉLÉGUÉS ALLEMANDS ONT MIS EN VIGUEUR LE TRAITÉ DE VERSAILLES

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES VONT ÊTRE RÉTABLIES

Paris, 10 janvier. — Nous n'avons plus d'ennemis outre-Rhin depuis cette après-midi, quatre heures. La cérémonie du quai d'Orsay a solennellement déclaré qu'une nouvelle ère de paix avec l'Allemagne a commencé. Espérons qu'elle sera éternelle. Il aura fallu 426 jours pour traiter, puis que la cessation des hostilités remonte au 11 novembre 1918. On se souvient que la guerre fut décidée beaucoup plus promptement.

« Les trois heures, des curieux se massent au quai d'Orsay, les relations entre Berlin et les capitales alliées seront rétablies. Von Lersner reprendra possession de l'ambassade de la rue de Lille; M. de Marilly ira nous représenter à Paris. Il ne restera plus qu'à pouvoir oublier... »

L'échange de signatures
La cérémonie qui comprenait la signature du protocole de la paix, a eu lieu cette après-midi au ministère des affaires étrangères.

« Des trois heures, des curieux se massent au quai d'Orsay, les relations entre Berlin et les capitales alliées seront rétablies. Von Lersner reprendra possession de l'ambassade de la rue de Lille; M. de Marilly ira nous représenter à Paris. Il ne restera plus qu'à pouvoir oublier... »

Le texte du protocole
Voici le texte du document : « Au nom de la France, j'ai l'honneur de vous adresser le premier des ratifications du traité de paix, et je constate que les obligations prévues par ce traité sont acceptées et que les obligations prévues par ce traité sont acceptées et que les obligations prévues par ce traité sont acceptées... »

La lettre relative à la réduction du matériel réclamé
M. Clemenceau remit alors aux délégués allemands la lettre par laquelle les alliés exigent la réduction du matériel réclamé. Cette lettre est ainsi conçue : « Paris, 10 janvier 1920. Monsieur le Secrétaire général, le protocole prévu par la Note de la Conférence de la paix, relative à la réduction du matériel, a été signé par les représentants qualifiés des puissances alliées et associées, ainsi que par le gouvernement allemand, le 11 novembre 1918. Les ratifications de ce protocole ont été déposées, les puissances alliées et associées ont accepté les obligations prévues par ce protocole, et le gouvernement allemand a accepté les obligations prévues par ce protocole... »

Après la signature
Paris, 10 janvier. — La conférence que M. Clemenceau a présidée au quai d'Orsay, a été terminée à dix heures et demie. M. Tumbach et Zolger, de l'Etat serbe-roumain, ont été reçus par M. Clemenceau.

Le baron von Lersner - l'ambassade allemande, rue de Lille
Le baron von Lersner, qui va être reçu par M. Clemenceau, est le représentant allemand à la Conférence de la paix.

Le rapatriement des prisonniers de guerre
Paris, 10 janvier. — La sous-commission des transports, réunie au quai d'Orsay, a examiné le rapport de M. de Marilly, directeur des transports, sur le rapatriement des prisonniers de guerre.

La Société des Nations
Paris, 10 janvier. — Conformément à l'article premier et à l'annexe de la partie préliminaire du traité de Versailles, les Etats dont les noms suivent ont invité à accéder au pacte de la Société des Nations dans les deux mois de la mise en vigueur de ce traité : Argentine, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Salvador, Suisse, Venezuela.

Dans le salon de l'Horloge
C'est dans le salon de l'Horloge que se sont réunies les puissances alliées et associées pour signer le traité de paix. M. Clemenceau y a pris place au fauteuil présidentiel devant la cheminée monumentale.

La promulgation du traité de paix
Paris, 10 janvier. — L'Orléanais, par le décret du 10 janvier, a promulgué le traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919.

Une proclamation de la commission internationale des populations rhénanes
Coblence, 10 janvier. — La haute commission internationale des territoires rhénans a publié une proclamation relative au traité de paix.

« Les trois heures, des curieux se massent au quai d'Orsay, les relations entre Berlin et les capitales alliées seront rétablies. Von Lersner reprendra possession de l'ambassade de la rue de Lille; M. de Marilly ira nous représenter à Paris. Il ne restera plus qu'à pouvoir oublier... »

L'Allemagne doit encore remplir les obligations suivantes :
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Des la mise en vigueur
Restitution des archives, registres, plans et tous les documents enlevés soit en pays occupé, soit en Alsace-Lorraine. Au profit des Alliés-Lorrains, remis en possession de la zone d'Alsace-Lorraine, le territoire allemand et qui sera restitué au territoire allemand le 11 novembre 1918; constitution d'une commission internationale et occupation militaire de la zone d'Alsace-Lorraine.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

« Les trois heures, des curieux se massent au quai d'Orsay, les relations entre Berlin et les capitales alliées seront rétablies. Von Lersner reprendra possession de l'ambassade de la rue de Lille; M. de Marilly ira nous représenter à Paris. Il ne restera plus qu'à pouvoir oublier... »

L'Allemagne doit encore remplir les obligations suivantes :
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Des la mise en vigueur
Restitution des archives, registres, plans et tous les documents enlevés soit en pays occupé, soit en Alsace-Lorraine. Au profit des Alliés-Lorrains, remis en possession de la zone d'Alsace-Lorraine, le territoire allemand et qui sera restitué au territoire allemand le 11 novembre 1918; constitution d'une commission internationale et occupation militaire de la zone d'Alsace-Lorraine.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

« Les trois heures, des curieux se massent au quai d'Orsay, les relations entre Berlin et les capitales alliées seront rétablies. Von Lersner reprendra possession de l'ambassade de la rue de Lille; M. de Marilly ira nous représenter à Paris. Il ne restera plus qu'à pouvoir oublier... »

L'Allemagne doit encore remplir les obligations suivantes :
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Des la mise en vigueur
Restitution des archives, registres, plans et tous les documents enlevés soit en pays occupé, soit en Alsace-Lorraine. Au profit des Alliés-Lorrains, remis en possession de la zone d'Alsace-Lorraine, le territoire allemand et qui sera restitué au territoire allemand le 11 novembre 1918; constitution d'une commission internationale et occupation militaire de la zone d'Alsace-Lorraine.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920. Ils sont énumérés dans le protocole additionnel signé le 10 janvier 1920.

Après dix jours et trente ans !
Entre dix jours et trente ans !... Voici la liste des actes qui commencent à être exigés de l'Allemagne. Ils sont énumérés dans le protocole addition

LA CRISE DU TELEPHONE

Appareils fatigués; Personnel surmené; Abonnés plus nombreux que jamais; telles sont les causes de la crise.

Un peu de patience, il paraît que tout va s'arranger!

On dit que certains abonnés du téléphone, vaincus par les déceptions quotidiennes, ont des frictions de frustration aiguës; d'autres, selon la différence des caractères, versent dans l'apathie ou dans la nervosité, versent dans l'apathie ou dans la nervosité, tantôt dans l'apathie, tantôt dans la nervosité, tantôt dans l'apathie, tantôt dans la nervosité...

On a pu constater, à certains moments, entre deux câbles trop usagés, une rigide et les lignes correspondantes paraissent occupées, alors que les postes desservent les abonnés qui ont des appels en attente, et que les lignes sont occupées par des appels en attente...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

On ne peut pas dire que l'entretien des lignes soit négligé, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses, car cela entraînerait des interruptions de service trop longues...

Petite Correspondance

H. S. Mont-de-Marsan. - C'est bien la peine de se plaindre de la crise du téléphone, quand on voit que les abonnés sont plus nombreux que jamais...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

Paul-Maurice. - On est bien sûr que les abonnés sont plus nombreux que jamais, mais il n'est pas possible de faire des réparations trop nombreuses...

CONTES ET NOUVELLES

Moïse. Lorsque Armand Dupuyroux fut rendu à la vie civile, après cinquante-deux mois de front, dont dix-huit en Macédoine, il se trouva, toutes proportions gardées, qu'il était modeste, à Moïse. En effet, le prophète en descendant du Sinaï, renouveau de foudre et d'éclair, n'eût-il pas la stupéfaction de retrouver son peuple tout différent de lui-même, obéissant des saines traditions, vaillant aux pieds du veau d'or, ainsi que lui, Dupuyroux, avait retrouvé ses contemporains ?

« Tu vois bien le dieu moderne, songeait le jeune soldat, il a suffi que les neveux de la race s'isolent dans les régions désolées du front pour que la foule livrée à elle-même retourne à son vomissement. Je ne reconnais plus mes contemporains et mes parents eux-mêmes. »

« Ce point de méditation, le jeune soldat soupçait. Avec mélancolie il contemplait le visage nouveau de sa vieille maison, le luxueux tapageur de l'ensemble et les mauvais goût des détails, la production des lieux fraîchement décorés qui répétaient à l'infinitif l'iniquité de son regard. »

« Crois bien, confiait-il à son ami Leroy, que cet accroissement de fortune, motivé, j'en suis certain par d'honnêtes efforts, que ce changement de situation dont je n'ai pas à rougir ne m'affecte nullement si je ne sentais que mes parents, ma mère surtout, ont changé comme a changé leur cadre. »

« Ah ! Tu n'as rien dit, reprit aussitôt Mme Dupuyroux. C'est que cette fortune que tu mérites, c'est pour toi que nous l'avons amassée. Si ton père a travaillé, c'est pour que tu sois riche, mais la misère que nous avons soufferte, pour que tu aies un foyer solide à l'abri de l'adversité ! »

« Tu crois parler en homme de cœur, mais tu t'entretiens en homme de cœur sérieux une folie de jeunesse et tu n'es qu'un ingrat. Maintenant, réfléchis. Tu as un mois devant toi. »

« Vous me dites, vous avez souscrit à ce projet de mariage... murmura Armand Dupuyroux, dont la colère faisait place à l'abattement. »

« Nous t'avions laissé dire, c'est bien différent ? Tu n'as rien dit, reprit aussitôt Mme Dupuyroux. C'est que cette fortune que tu mérites, c'est pour toi que nous l'avons amassée. »

« Tu crois parler en homme de cœur, mais tu t'entretiens en homme de cœur sérieux une folie de jeunesse et tu n'es qu'un ingrat. Maintenant, réfléchis. Tu as un mois devant toi. »

« Vous me dites, vous avez souscrit à ce projet de mariage... murmura Armand Dupuyroux, dont la colère faisait place à l'abattement. »

« Nous t'avions laissé dire, c'est bien différent ? Tu n'as rien dit, reprit aussitôt Mme Dupuyroux. C'est que cette fortune que tu mérites, c'est pour toi que nous l'avons amassée. »

« Tu crois parler en homme de cœur, mais tu t'entretiens en homme de cœur sérieux une folie de jeunesse et tu n'es qu'un ingrat. Maintenant, réfléchis. Tu as un mois devant toi. »

« Vous me dites, vous avez souscrit à ce projet de mariage... murmura Armand Dupuyroux, dont la colère faisait place à l'abattement. »

« Nous t'avions laissé dire, c'est bien différent ? Tu n'as rien dit, reprit aussitôt Mme Dupuyroux. C'est que cette fortune que tu mérites, c'est pour toi que nous l'avons amassée. »

« Tu crois parler en homme de cœur, mais tu t'entretiens en homme de cœur sérieux une folie de jeunesse et tu n'es qu'un ingrat. Maintenant, réfléchis. Tu as un mois devant toi. »

« Vous me dites, vous avez souscrit à ce projet de mariage... murmura Armand Dupuyroux, dont la colère faisait place à l'abattement. »



5000 Litres de Baie 5000 Litres. PRIX NET 31.000 Francs. Demander Notice et Catalogue.

Advertisement for Bachel-BESSONNEAU-ANGERS, featuring various types of cables and wires. Includes contact information for agents in Lyon and Bordeaux.

Advertisement for 'On demande COMMISSAIRE EPICIER', seeking a qualified professional for a position in a grocery store.

Advertisement for 'EXIGEZ pour faire vos gâteaux la véritable LEVURE ALSACIENNE', highlighting the quality of the yeast used in baking.

Advertisement for 'MAISON A VENDRE', offering a property for sale in a desirable location.

Advertisement for 'GRANDS QUOTIDIENS', promoting a subscription to popular newspapers.

Advertisement for 'MACHINE A Ecrire "EMPIRE"', showcasing a high-quality typewriter.

Advertisement for 'TRACTEUR LATIL', featuring a reliable agricultural machine.

Advertisement for 'PROPRIETES', offering various real estate opportunities.

Advertisement for 'Tisane MATET', promoting a natural remedy for asthma and coughs.

Advertisement for 'Pharmacie MATET', listing various pharmaceutical products.

Advertisement for 'Egare', featuring a collection of books or stories.

Real estate advertisement for 'HOTEL DES VENTES', located at 7, rue Voltaire.

Real estate advertisement for 'VENTE AUX ENCHERES', featuring various properties for sale.

Real estate advertisement for 'M. J. DUGUIT', offering a property in Bordeaux.

Real estate advertisement for 'M. A. BARINQUO', featuring a property in Bordeaux.

Real estate advertisement for 'VENTE PUBLIQUE JUDICIAIRE', featuring a public auction of property.

Real estate advertisement for 'VENTE PUBLIQUE JUDICIAIRE', featuring a public auction of property.

Real estate advertisement for 'VENTE PUBLIQUE JUDICIAIRE', featuring a public auction of property.

Real estate advertisement for 'MACHINES A Ecrire', featuring various models of typewriters.

Real estate advertisement for 'FUTAILLES', offering various types of barrels and casks.

Real estate advertisement for 'ON DEMANDE', seeking a qualified professional for a position.

Real estate advertisement for 'ON DEMANDE', seeking a qualified professional for a position.

Real estate advertisement for 'ON DEMANDE', seeking a qualified professional for a position.

Real estate advertisement for 'ON DEMANDE', seeking a qualified professional for a position.

Real estate advertisement for 'ON DEMANDE', seeking a qualified professional for a position.

Real estate advertisement for 'COMPTOIR DES VENTES', featuring a variety of goods for sale.

Real estate advertisement for 'VINS DE L'AUDE', offering high-quality wine from the Auvergne region.

Real estate advertisement for '2 Camions - Auto partant de Paris', offering transportation services.

Real estate advertisement for 'TRANSPORT', offering reliable shipping and transport services.

Real estate advertisement for 'MAITRE CHAI', offering a property in a desirable location.

Real estate advertisement for 'A LOUER', offering a property for rent.

Real estate advertisement for 'A LOUER', offering a property for rent.

Real estate advertisement for 'REPARATION', offering services for vehicle and machinery repair.

Real estate advertisement for 'BOIS DE SPRUCE', offering high-quality timber for sale.

Real estate advertisement for 'PROPRIETES', offering various real estate opportunities.

Real estate advertisement for 'MACHINE A Ecrire', featuring a high-quality typewriter.

Real estate advertisement for 'Tisane MATET', promoting a natural remedy for asthma and coughs.

Real estate advertisement for 'Pharmacie MATET', listing various pharmaceutical products.

Real estate advertisement for 'Egare', featuring a collection of books or stories.

Advertisement for 'GLARA SPAINA', featuring a collection of books or stories.

Le tabac jaunit les Dents



Le dentifrice

Les reblanchit

publicité B. de Puybelle

A VENDRE

ON DEMANDE de bons ou...

A VENDRE UN MOTEUR à...

« RADIUS »

Se trouve dans tous les grands...

BOIS MERRAINS

PHOTO LUMINA

SOIGNEZ PRÉSERVEZ, FORTIFIEZ VOS VOIES RESPIRATOIRES avec les

PASTILLES VALDA Antiseptiques et Toniques

EXIGEZ-LES dans les Pharmacies

EN BOITES, AU PRIX DE 1'90 impôt compris

ALMANACH DE MME MARI 1920

SANTÉ DES DAMES A tous les Ages par l'ÉLIXIR de VIRGINIE NYRDAHL

qui fait disparaître les accidents de la Formation et du Retour d'âge

Le médicament agit également les Varices et Ulcères variqueux

En décaupant ce Bon [228] et l'adressant à

PRODUITS NYRDAHL, 20, rue de la Rochefoucauld, PARIS

reçura gratuitement et franco une intéressante brochure de 150 pages.

LA PLUS GRANDE MALADIE DU SIÈCLE LA CONSTIPATION

ferait beaucoup moins de victimes si ses causes, ses dangers, ses complications...

LE MEILLEUR, LE PLUS SUR, LE PLUS EFFICACE DES LAXATIFS

LES PILULES DUPUIS qui, QUOTIDIENNEMENT,

sans déranger les habitudes, assurent l'évacuation normale des déchets.

LA CONSTIPATION est aussi énergiquement combattue que radicalement supprimée

PILULES DUPUIS laxatives, antiglaireuses, antibilieuses, dépuratives,

Constipés! Si vous avez tout essayé sans résultat, Essayez encore

LES PILULES DUPUIS. Elles réussissent là où tout a échoué.

BIEN EXIGER dans toutes les pharmacies

LES VRAIES PILULES DUPUIS en boîtes de 2 francs (impôt en sus)

6. - SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT A LA LIQUIDATION DES STOCKS

VENTE DE BOIS

Le 20 janvier 1920, à BESANCON (Salle de l'ancienne Poste, Grande-Rue, 96).

7. - SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT A LA LIQUIDATION DES STOCKS

600 TONNES DE MÉTAXYLENE

en dépôt à la Poudrerie Nationale de PORT-SAINT-LOUIS-DU-ROHNE

115. - SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT A LA LIQUIDATION DES STOCKS

POUDRERIE NATIONALE DE SAINT-MEDARD

RECTIFICATIF à l'annonce de la vente de 51 BARAQUEMENTS

7 A. - SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT A LA LIQUIDATION DES STOCKS

2° VENTE D'AUTOMOBILES AMERICAINES

à BASSENS (près BORDEAUX)

de 3 TRACTEURS (Harc' Quad, F. V. D.), 21 CAMIONS (Vielje, Kelly, Riker, Packard...

RENNEMENTS au Parc de Vente et Bureau de la Bourdonnais, PARIS

VENTE AU TRIBUNAL

L'ANÉMIE, LA CHLOROSE, Le Lymphatisme, L'Asthénie, La Neurasthénie, maladies trop répandues de nos jours...

LES COMPRIMÉS DE NUXYL NOBEL au Nocléinate de Fer et Extraits Végétaux

réaliseront ce prodige. Leurs principes intégralement assimilables auront rapidement accès dans la circulation.

Les COMPRIMÉS DE NUXYL NOBEL se vendent dans toutes les Pharmacies

La Boîte 3.90 Impôt compris

Envoi franco contre mandat ou chèque postal de 4.15 adressé à M. L. BAILLET, Pharmacien.

Directeur des Laboratoires du Dr Nozay, 3, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris.

A L'OCCASION DU 1er JANVIER

Nos lecteurs trouveront dans les Magasins de la Petite Gironde

Un très grand choix de: BOITES DE PAPETERIE

BOITES DE CARTES-CORRESPONDANCE

BOITES de CARTES-LETTRES

Le tout de bonne qualité, avec prix de 15 à 20 0/0 au-dessous des tarifs courants.

Nos lecteurs trouveront également dans nos magasins: Enveloppes, Papiers...

Nos magasins sont situés: cours Portal, 42; - rue Croix-de-Seguy, 126; - cours de la Somme, 288 bis; - Salle des Dépêches, place de la Comédie, 2.

606 MALADIES DU SANG Analyses du Sang, Rhumatisme, Névralgie, Éczéma, 40, r. Négrier, t. l. nuit

FAITES des ÉCONOMIES par l'usage des SAVONS LA PERDRIX

SAINT-MARTIAL 72 0/0 d'huile. LE CORAN et M. P. & C.

LESSEVES Mousses et Savonnets. LE CORAN BLEU L'ANÉMONE

Produits essentiellement Français

HUILERIE - SAVONNERIE - STÉARINERIE de la C^e G^e de l'Afrique Française

BORDEAUX - 4, Rue Esprit-des-Lois - BORDEAUX

606 SYMPHISIAIRES Économique, Hygiène, Santé, 25, Cours Médoc, BORDEAUX

Le Retour d'Age

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'ÂGE.

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

La charrue automobile Excelsior est la plus économique

Avec la charrue automobile Excelsior montée à 3 socs, vous labourez 4 à 6 hectares par jour à une profondeur de 15 à 45 cm.

Il vous faut voir travailler l'Excelsior. Mieux que toute annonce, son travail vous convaincra.

EXCELSIOR "La Charrue Automobile"

A. RAVAUD, 1, rue des Italiens, PARIS - Tél. Gutenberg 53.04 et 53.05

ON DEMANDE une bonne

DIVORCES RAPIDES

SAGE-FEMME

RECOUVREMENT

BUREAU

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES

CEUX DU MAROC

606 SYMPHISIAIRES

TEINTURERIE

NOIR

BOIS DE PIN

ON DEMANDE

ON DEMANDE